

SÉANCE DU
CONSEIL
14 JANVIER
2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le quatorzième jour de janvier deux mille dix-neuf, séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Laurent Phoenix, sont présents : mesdames et messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Vicky Poulin.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2018
4. Adoption du procès-verbal du 20 décembre 2018 (séance à 20h)
5. Adoption du procès-verbal du 20 décembre 2018 (séance à 20h15)
6. Période de questions
7. Règlement de taxation 2019 - Adoption
8. Règlement concernant le traitement des élus municipaux – avis de motion
9. Allocation kilométrage
10. Salaires 2019
11. Animation bibliothèque 2019
12. Nomination du gardien d'enclos pour l'année 2019
13. Désignation du responsable pour l'application du règlement de la collecte des matières résiduelles pour l'année 2019
14. Rapport de l'auditeur sur le coût de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018
15. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
16. Demande d'installation d'un feu clignotant – Route 235
17. Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2
18. Mandat – Mise à niveau du plan de mesures d'urgence
19. Renouvellement – Entente de services aux sinistrés
20. Demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant

le schéma de couverture de risque incendie

21. Adhésion annuelle – OBV Yamaska
22. COOP soutien à domicile du Pays des Vergers – Demande de contribution annuelle récurrente
23. Billets brunch des pompiers
24. Comptes payés et à payer
25. Correspondance
26. Correspondance du maire
27. Divers :
28. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-01-3792

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2018

2019-01-3793

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2018

2019-01-3794

PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Vicky Poulin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018 tenue à 20h soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2018

2019-01-3795

PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018 tenue à 20h15

soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

2019-01-3796

RÈGLEMENT NO 2019-01-408

RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION FONCIÈRE, AUTRES TAXATIONS, TAUX D'INTÉRÊT ET MODALITÉ DE PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement 2019-01-408 a été déposé et qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 20 décembre 2018 par Marc Lasalle ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté

APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau

ET RÉSOLU

D'adopter le règlement numéro 2019-01-408

ARTICLE 1 - Préambule

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - Taux de taxation foncière

2. Que le taux de la taxe foncière prélevé sur les immeubles inscrits au rôle d'évaluation déposé pour l'année en cours soit fixé à soixante et trois cents (0,63\$) pour chaque cent (100) dollars d'évaluation pour l'année 2019.

ARTICLE 3 - Taux de taxe pour la collecte des ordures

3. Qu'une taxe au montant de quatre-vingt-dix dollars (90\$) pour chaque unité de logement, maison ou commerce soit décrétée pour l'année 2019 pour la cueillette et l'élimination des ordures ménagères. Ce taux est valable pour un (1) bac. Tout contribuable (particulier ou entreprise) qui en permanence dépose plus que d'un (1) bac sera taxé en conséquence.

ARTICLE 4 - Taux de taxe pour la collecte sélective

4. Qu'une taxe au montant de soixante-sept dollars (67\$) pour chaque unité de logement, maison ou commerce soit décrétée pour l'année 2019 pour la cueillette et le traitement des matières recyclables. Ce taux est valable pour deux (2) bacs. Tout contribuable (particulier ou entreprise) qui en permanence dépose plus que deux (2) bacs sera taxé en conséquence.

ARTICLE 5 - Taux de taxe pour la collecte des matières organiques

5. Qu'une taxe au montant de cent-trente dollars (130\$) pour chaque unité de logement ou maison soit décrétée pour l'année 2019 pour la cueillette et le traitement des matières organiques.

ARTICLE 6 - Taux de taxe pour la vidange des boues des installations septiques

6. Qu'une taxe au montant de soixante et onze dollars et cinquante cents (71.50\$) pour la vidange des boues des installations septiques soit décrétée pour l'année 2019.

ARTICLE 7 - Taux de la médaille pour chien

7. Qu'une taxe au montant de dix dollars (10\$) soit fixée par chien pour l'année 2019.

ARTICLE 8 - Taux d'intérêt

8. Que le taux d'intérêt annuel pour les montants de taxes reçus en retard soit de 12 % pour l'année 2019.

ARTICLE 9 - Nombre de versements

9. Que le paiement pourra se faire en trois versements de 33.33% chacun pour les contribuables dont le montant des taxes foncières est de plus de trois cent dollars (300.00\$). Les dates des versements sont le 25 mars 2019, le 25 juin 2019 et le 26 août 2019.

ARTICLE 9 - Entrée en vigueur

10. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Signé à Sainte-Sabine, ce 14^e jour de janvier 2019.

Laurent Phoenix, Maire

Chantal St-Germain,
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Vicky Poulin donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant le traitement des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

ALLOCATION KILOMÉTRAGE

2019-01-3797

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que l'allocation pour le kilométrage soit de 0.46\$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE

SALAIRES 2019

2019-01-3798

PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le conseil approuve une augmentation salariale de 2.5% pour les employés ainsi que les avantages sociaux mentionnés à chacun des dossiers des employés.

ADOPTÉE

ANIMATION BIBLIOTHÈQUE 2019

2019-01-3799

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Qu'un montant de 80\$ par semaine soit versé à la responsable de la bibliothèque, madame Murielle Bricault, pour l'animation de la bibliothèque.

ADOPTÉE

NOMINATION DU GARDIEN D'ENCLOS POUR L'ANNÉE 2019

2019-01-3800

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que Monsieur Serge Paré soit nommé gardien d'enclos pour l'année 2019.

ADOPTÉE

DÉSIGNATION DU RESPONSABLE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2019

2019-01-3801

PROPOSÉ PAR Vicky Poulin
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que monsieur Serge Paré soit la personne désignée pour l'application du règlement numéro 2018-11-406 concernant la collecte des déchets solides, des matières recyclables et des matières organiques pour l'année 2019.

ADOPTÉE

RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LE COÛT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

2019-01-3802

ATTENDU qu'afin de se conformer aux exigences du gouvernement du Québec, il y a lieu de mandater un auditeur indépendant externe afin d'émettre un rapport d'audit sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANÇOIS MAILLOUX
APPUYÉ PAR MARC LASALLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit mandatée afin de procéder à l'audit du coût de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

2019-01-3803

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 118 125\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QU'un montant de 131 909\$ est inscrit au rapport financier 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité de Sainte-Sabine informe le ministère des Transports de la véracité des dépenses d'un montant de 131 909\$ et de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN FEU CLIGNOTANT – ROUTE 235

2019-01-3804

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années des accidents sont survenus à la jonction de la Route 235 et du rang de la Gare;

CONSIDÉRANT QUE ces accidents sont de plus en plus fréquents;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR FRANÇOIS MAILLOUX
APPUYÉ PAR THÉRÈSE MÉNARD MONTY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation d'un feu clignotant sur la Route 235 à la jonction du rang de la Gare afin de prévenir d'éventuel accident.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

2019-01-3805

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANÇOIS MAILLOUX
APPUYÉ PAR MARC LASALLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

Que la municipalité autorise la directrice générale, Chantal St-Germain, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

MANDAT – MISE À NIVEAU DU PLAN DE MESURES D'URGENCE

2019-01-3806

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De mandater la firme Priorité StratJ inc. pour la mise à niveau du plan de mesures d'urgence au coût de 4 400\$ excluant les taxes lequel comprend deux plans particuliers d'intervention, une trousse de communication spécialisée en mesures d'urgence ainsi qu'un ensemble complet de communication aux citoyens le tout tel que décrit dans l'offre de services du 10 janvier 2019.

Que la directrice générale, Chantal St-Germain, soit autorisée à signer tous documents relatifs à ce mandat.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

2019-01-3807

PROPOSÉ PAR Vicky Poulin
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accepter de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge – Division du Québec tel que soumis dans leur correspondance du 14 décembre 2018. La durée de l'entente est de trois (3) ans pour une contribution annuelle de 0.17\$ per capita.

Que monsieur Laurent Phoenix, maire, et madame Chantal St-Germain, directrice générale, soient autorisés à signer tous documents se rapportant à cette entente.

ADOPTÉE

**DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE**

2019-01-3808

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC de Brome-Missisquoi le 19 avril 2016 une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie;

ATTENDU QUE l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

ATTENDU QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Sainte-Sabine, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE MÉNARD MONTY
APPUYÉ PAR FRANÇOIS MAILLOUX
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie à ce jour et s'engage à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie pour les années à venir.

Il est également résolu que la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Sainte-Sabine une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE

ADHÉSION ANNUELLE - OBV YAMASKA

2019-01-3809

PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Vicky Poulin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De renouveler l'adhésion de la municipalité à l'organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska), le coût est de 50\$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE

**COOP DE SOUTIEN À DOMICILE DU PAYS DES VERGERS - DEMANDE DE
CONTRIBUTION ANNUELLE RÉCURRENTÉ**

2019-01-3810

PROPOSÉ PAR Vicky Poulin
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la municipalité de Sainte-Sabine effectue un don au montant de 468.40\$ à la Coop de Soutien à Domicile du Pays des Vergers.

ADOPTÉE

BILLETS BRUNCH DES POMPIERS

2019-01-3811

PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil autorise l'achat de 10 billets pour le Brunch annuel des pompiers de Notre-Dame-de-Stanbridge. Le coût est de 13\$ par billet.

ADOPTÉE

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2019-01-3812

PROPOSÉ PAR Jean Guy Côté
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

| NOM DU FOURNISSEUR | NUMÉRO DE CHÈQUE | MONTANT |
|------------------------------------|-------------------------|----------------|
| BRICAULT ETHIER,MURIELLE | 9758 | 160.00 |
| REGIE INTERMUNICIPALE | 9762 | 1 573.50 |
| BRICAULT ETHIER,MURIELLE | 9763 | 160.00 |
| BRICAULT ETHIER,MURIELLE | 9770 | 72.88 |
| BRICAULT ETHIER,MURIELLE | 9771 | 160.00 |
| EXCAVATION ANDRE GAGNON INC. | 9772 | 2 675.56 |
| ADMQ | 9773 | 880.33 |
| BRICAULT ETHIER,MURIELLE | 9774 | 253.60 |
| BRICAULT SONIA | 9775 | 143.15 |
| DANIEL MACALUSO ENRG | 9776 | 273.59 |
| DEPANNEUR NEW FARNHAM | 9777 | 283.01 |
| DISTRIBUTION PIERRE LAROCHELLE | 9778 | 992.23 |
| FORMICIEL | 9779 | 621.86 |
| GESTIM INC. | 9780 | 1 881.28 |
| GROUPE GUERIN | 9781 | 42.27 |
| GROUPE ENVIRONEX | 9782 | 27.60 |
| K-ECOMMERCE | 9783 | 1 586.66 |
| EXCAVATION LAREAU & FILS INC. | 9784 | 20 531.25 |
| LIBRAIRIE MODERNE | 9785 | 1 415.38 |
| MUN. NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE | 9786 | 435.82 |
| MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE | 9787 | 1 473.27 |
| 9166-2452 QUÉBEC INC. (NOPAC INC.) | 9788 | 3 923.23 |
| PAPETERIE COUPAL (2010) INC | 9789 | 625.43 |
| REGIE INTERMUNICIPALE | 9790 | 1 487.31 |
| SANI ECO | 9791 | 1 034.20 |
| LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C. | 9792 | 24.73 |
| TECHNO-CONTROLE 2000 INC | 9793 | 235.70 |

| | | |
|--------------------|-------------------|------------------|
| TETRA TECH QI INC. | 9794 | 1 520.55 |
| TETRA TECH QI INC. | 9795 | 3 449.24 |
| VILLE DE FARNHAM | 9796 | 896.07 |
| SALAIRES | 9759 A 9761 | 2 629.01 |
| SALAIRES | 9764 A 9766 | 2 652.04 |
| SALAIRES | 9767 A 9769 | 2 759.59 |
| | 39 CHÈQUES | 56 880.34 |

| NOM DU FOURNISSEUR | NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT | MONTANT |
|-------------------------------------|------------------------------|------------------|
| GRUPE AST (1993) INC. | 755 | 48.80 |
| BELL MOBILITE INC | 756 | 19.50 |
| BELL MOBILITE INC | 757 | 6.21 |
| HYDRO QUEBEC | 758 | 65.63 |
| AGENCE DU REVENU DU CANADA | 759 | 1 000.00 |
| SEAO-CONSTRUCTO | 760 | 1.87 |
| VISA DESJARDINS | 761 | 17.00 |
| LA CAPITALE | 762 | 730.81 |
| VIDÉOTRON | 763 | 201.93 |
| CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC. | 764 | 1 022.25 |
| AGENCE DU REVENU DU CANADA | 765 | 840.96 |
| REVENU QUEBEC | 766 | 10 176.62 |
| LA CAPITALE | 767 | 543.52 |
| BUOPRO CITATION | 768 | 81.36 |
| COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ | 769 | 19.59 |
| HYDRO QUEBEC | 770 | 493.35 |
| HYDRO QUEBEC | 771 | 640.26 |
| RONA LÉVESQUE | 772 | 65.12 |
| RONA LÉVESQUE | 773 | 8.19 |
| CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC. | 774 | 1 416.70 |
| CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC. | 775 | 220.11 |
| | 776 | ANNULE |
| | 777 | ANNULE |
| VISA DESJARDINS | 778 | 17.00 |
| VISA DESJARDINS | 779 | 76.79 |
| VISA DESJARDINS | 780 | 1 398.77 |
| | 26 PRÉLÈVEMENTS | 19 112.34 |
| | GRAND TOTAL | 75 992.68 |

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

Chantal St-Germain, directrice générale,
secrétaire-trésorière

**INVITATION AU 7^E GALA DES AGRISTARS DE LA FÉDÉRATION UPA
MONTÉRÉGIE**

2019-01-3813

PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau
APPUYÉ PAR Vicky Poulin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser madame Thérèse Ménard Monty à représenter la municipalité lors du 7^e gala des Agristars de la fédération UPA Montérégie qui aura lieu le 8 avril 2019. Le coût est de 70\$ par billet.

ADOPTÉE

**DEMANDE D'INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX DE SENSIBILISATION AU
BRUIT ROUTIER – RANG DE LA GARE**

2019-01-3814

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait reçu l'autorisation du ministère des Transports du Québec en 2013 pour l'installation de panneaux portant la mention « Freins moteur "Jacob" interdits »;

CONSIDÉRANT QUE ces panneaux sont maintenant interdits par le ministère des Transports du Québec et que lesdits panneaux ont été enlevés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MARC LASALLE
APPUYÉ PAR FRANÇOIS MAILLOUX
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation de deux (2) panneaux de sensibilisation au bruit routier de format 4' x 8' intitulé « Réduisez le brrruit » sur le rang de la Gare. Un en direction est près du 140 rang de la Gare et un autre en direction ouest entre le rang Beaulieu et l'affiche « 80 km/h ».

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-01-3815

PROPOSÉE PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h27.

ADOPTÉE

Laurent Phoenix
Maire

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».